



Communiqué

ADJOINTS ADMINISTRATIFS, les grands oubliés du MINARM

Alors que Projet de Loi de Finances 2027 (PLF 2027) prévoit, à nouveau, un gel du point d'indice, le quotidien des quelques 9 000 adjoints administratifs du MINARM, c'est :

- **34% de baisse de pouvoir d'achat depuis l'an 2000 (soit 656 euros),**
- **le tassement des grilles, ce qui signifie :**
 - Que les 10 premiers échelons du 1^{er} grade (AA) sont payés en dessous du SMIC, soit aucune augmentation du traitement indiciaire jusqu'à 19 ans d'ancienneté,
 - Que les 7 premiers échelons du 2^{ème} grade (AAP2) sont payés en dessous du SMIC, soit aucune augmentation du traitement indiciaire jusqu'à 8 ans d'ancienneté,
 - Que les 3 premiers échelons du 3^{ème} grade (AAP1) sont payés en dessous du SMIC, soit aucune d'augmentation du traitement indiciaire jusqu'à 4 ans d'ancienneté.

L'État en est réduit à verser une indemnité différentielle pour que les agents ne soient pas rémunérés en dessous du SMIC, **indemnité qui n'est pas prise en compte pour le calcul de la retraite.**

- Plus des 2 tiers des adjoints n'ont pas vu de revalorisation de leur IFSE car n'ayant pas la chance d'être affectés sur des fonctions dites « à enjeux » (prévention, GRH...) ;
- Des adjoints administratifs qui prennent de plein fouet l'augmentation du coût du carburant et qui, sociologiquement, habitent loin des centres villes du fait de leur revenu, et bénéficient moins du télétravail pour des raisons multifactorielles que sont : manque de moyen, parfois vision archaïque de la hiérarchie et des fonctions peu propices au télétravail mais qui doivent être analysées et donc compensées.

Face à ce mépris institutionnel, **FO Défense revendique** immédiatement :

- ▶ Une hausse du point d'indice ;
- ▶ Un vaste plan de requalification de C en B pour les adjoints administratifs comme cela s'est fait dans d'autres ministères ;
- ▶ Une revalorisation de l'IFSE ;
- ▶ Un meilleur accès au télétravail ;
- ▶ La mise en place d'aide visant à compenser l'augmentation du carburant ;

Les adjoints administratifs ne doivent pas être les laissés-pour-compte du MINARM.

PARIS, le 6 octobre 2026

